la plupart des émissions. Cependant, ce pouvoir de réglementation semble avoir été conféré en permanence à Radio-Canada.

Je pense que pas une compagnie privée de radiodiffusion, pas un seul député sensé et impartial, n'oserait nier que Radio-Canada a magnifiquement contribué au progrès du pays. Cependant, voici ce que déclare dans son mémoire l'Association canadienne de radiodiffusion et de télévision:

Pourtant, à peu près toutes les mesures législatives relatives aux communications par T.S.F. se fondent sur l'état où se trouvait la radiodiffusion il y a plus d'un quart de siècle, quand ce moyen d'information publique se trouvait à ses débuts et qu'il était impossible de prévoir le rôle qu'il joue actuellement au sein de la société.

Je crois que le meilleur moyen de servir l'intérêt public serait d'assurer à ceux que la chose intéresse des moyens de placer des fonds dans la radiodiffusion. Ces placements augmenteraient les occasions d'emploi et relèveraient les normes. C'est ce qui résulterait de la concurrence. On pourrait en outre recourir davantage aux talents d'artistes canadiens. Cependant, ce résultat restera impossible tant que Radio-Canada ne modifiera pas sa formule d'un seul poste par région. C'est assurément à cela que songeait le très compétent ministre qui dirige ce service lorsqu'il a déclaré aux Communes, le 30 mars 1953:

La formule "un poste par région", ne sera en vigueur que jusqu'à ce qu'un réseau satisfaisant de télévision à l'échelle nationale ait été aménagé. Si le rythme actuel des demandes de stations de télévision se maintient, il se peut qu'un réseau à l'échelle nationale soit bientôt formé; le Gouvernement et Radio-Canada pourront alors étudier la possibilité d'établir deux postes (ou même davantage dans certains cas) par région. On s'attend qu'en temps utile, les postes privés pourront être aménagés dans les régions que dessert Radio-Canada. Par ailleurs, Radio-Canada pourra aménager ses propres postes dans les régions n'ayant eu au début que des postes privés.

Il est bien évident que ce que je préconise ici, c'est l'établissement d'un organisme régulateur indépendant de radiodiffusion, en conformité d'un mémoire présenté, le 24 mai 1955, par l'Association canadienne de radiodiffusion et de télévision:

1. Qu'on autorise la délivrance de permis à des postes de télévision particuliers dans toutes les régions du Canada, y compris Toronto, Montréal, Vancouver, Winnipeg, Ottawa et Halifax. Cela serait conforme aux propositions de la Commission Massey, ainsi qu'aux grandes lignes des programmes déjà exposés par le Gouvernement, et assurerait aux Canadiens, dans ces régions, la faculté de choisir entre plusieurs émissions canadiennes de télévision.

2. Qu'on établisse pour la radiodiffusion canadienne un organisme régulateur indépendant en vue de mettre fin à la situation actuelle où un seul organisme est à la fois concurrent et régisseur; en vue d'assurer la concordance des règlements dans toutes les parties du Canada et dans toutes les parties du monde démocratique où la

même situation existe, et en vue d'établir, pour la radiodiffusion canadienne, un régime régulateur fondé sur les principes démocratiques fondamentaux.

Cela m'amène à la raison peut-être la plus valable qu'on puisse invoquer en faveur de l'établissement d'un organisme distinct et impartial chargé de coordonner l'activité de Radio-Canada et celle des postes de radiodiffusion privés au Canada. Tout le monde reconnaît, je crois, que la radio et la télévision comptent parmi les moyens les plus efficaces que nous possédions d'influencer et de former l'opinion publique. Si on les répète assez souvent et si on les accompagne d'images, les mots peuvent à la fois édifier et démolir. Dans Mein Kampf, Adolphe Hitler revient constamment sur le pouvoir de la parole. J'estime donc qu'un organisme canadien chargé des affaires de Radio-Canada et des postes privés pourrait rendre service, étant donné qu'il serait libéré de la domination du Gouvernement et de l'influence des coteries particulières.

Nous avons tous confiance en M. Dunton et en son excellent personnel. Je suis sûr que les députés ministériels auront confiance dans leur Gouvernement. Même si nous ne craignons pas les abus de pouvoir, rappelons-nous que ni le Gouvernement ni personne ne peut se passer des leçons de l'histoire.

En terminant, je veux dire quelques mots d'un des importants services de Radio-Canada, le service international. Cet organisme ne reçoit pas ses directives de Radio-Canada mais plutôt du ministère des Affaires extérieures. M. Dunton l'a reconnu. crois que la population du Canada a appuyé le service international dès ses débuts car on lui a donné l'impression que ce service était essentiel et qu'il représentaitt, pour le monde libre, une des armes psychologiques les plus précieuses. La population insiste pour qu'il continue d'accomplir la tâche en vue de laquelle il a été établi. Mais le ministère des Affaires extérieures, ou l'autorité chargée de dresser ce programme, a posé certaines restrictions, de sorte qu'actuellement le service international n'est plus que le semblant de l'organisme qu'on entrevoyait à ses débuts.

En étudiant les déclarations de principe qui ont été formulées au cours des années, on décèle cette influence restrictive dans le texte même des déclarations. Aujour-d'hui, on possède un moyen plus efficace, les restrictions financières. A la page 10 du Budget des dépenses de 1955-1956, figurent les chiffres suivants. Pour 1955-1956, on nous demande \$1,807,825. En 1954-1955, on avait demandé \$2,464,844, de sorte qu'il y a cette année une diminution de \$657,019. La

[M. Hollowach.]